



Département des Bouches-du-Rhône
Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Pays de Martigues

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convocation du 10 octobre 2024
Nombre de membres en exercice : 10
Quorum : 6
Nombre de présents: 6
Nombre de représentés : 2

SÉANCE DU 17 octobre 2024

Affichage du procès-verbal en date du :
24 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre, le conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale, dûment convoqué, s'est réuni à 15 heures 30 en salle des commissions de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Nathalie LEFEBVRE, vice-présidente du CIAS.

DELIBERATION N° 24-046
Collecte, lavage et restitution des contenants du portage de repas – Attribution d'un marché public à la Chrysalide Martigues Golfe Fos - ESAT des Etangs
Années 2024 à 2028

Administrateurs présents :

- Mr Gaby CHARROUX**, président du CIAS et du conseil d'administration
- Mme Josiane DI PUMA**, Représentante des associations des personnes âgées et retraitées du département (Université Martégale du Temps Libre – UMTL),
- Mme Martine DUMOND**, Représentante des associations familiales (Union Départementale Des Associations Familiales – UDAF),
- Mme Nathalie LEFEBVRE**, Adjointe – Martigues,
- M. Denis NUNEZ** - Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Association Pour le Développement Local du Pays de Martigues – APDL),
- M. Vincent THERON**, Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion par le logement (Association APPART un bail pour tous – APPART),

Administrateurs représentés :

- M. Marc DEPAGNE**, Adjoint – Port-de-Bouc, représenté par Mme DUMOND Martine,
- Mme Françoise EYNAUD**, Représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Association Pour le Développement Local du Pays de Martigues – APDL), représentée par Mme LEFEBVRE Nathalie,

Administrateurs excusés :

- Mme Isabelle DUDRAGNE**, Représentante des associations des personnes handicapées du département (La Chrysalide).
- M. Gérard FRAU** – Adjoint Martigues,
- Mme Martine GALLINA** – Adjointe – Port de Bouc,

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, **Monsieur Vincent THERON** est nommé **secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Madame Nathalie LEFEBVRE, vice-présidente du CIAS, constate que le conseil d'administration peut valablement délibérer en vertu de l'article 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception en préfecture
013-200038107-20241017-24-046-DE
Date de télétransmission : 07/11/2024
Date de réception préfecture : 07/11/2024

Dans le cadre de l'activité de portage de repas assurée par le CIAS, il a été décidé de lancer un marché pour la collecte, le lavage et la restitution des contenants utilisés pour le service.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres et après avoir entendu le rapport de la commission d'appel d'offres en date du mercredi 4 septembre 2024,

CONSIDERANT que l'offre de l'ESAT des Etangs est conforme et répond aux besoins exprimés par le CIAS,

Ceci exposé,

VU le Code de la commande publique,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU la Délibération n° 24-024 du conseil d'administration en date du 8 avril 2024 portant élection des membres de la commission d'appel d'offres à caractère permanent,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que :

Article 1er : Le marché de collecte, lavage et restitution des contenants du portage de repas est attribué à la Chrysalide Martigues Fos – ESAT des Etangs – Association La Chrysalide de Martigues, sise 64 boulevard de l'Engregnier – 13110 Port-de-Bouc, pour un montant de 100 000,00 € HT par an, soit 400 000 €HT sur 4 ans.

Article 2 : Monsieur le président est autorisé à signer le marché et tous les documents s'y rapportant.

Article 3 : Madame la vice-présidente et Monsieur le directeur sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à MARTIGUES le 17 octobre 2024
Pour extrait conforme,

Vincent THERON
Secrétaire de séance



Nathalie LEFEBVRE,
Vice-présidente

